Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-septième session
Genève, 27-28 mai 2015

EB137/1(annoté) Rev.1
18 mai 2015

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur

2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

3. Résultats de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

4. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la vingt-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir les 14 et 15 mai 2015.

5. Dialogue sur le financement

Par la décision WHA66(8), l'Assemblée de la Santé a instauré un dialogue sur le financement du budget programme. Le Secrétariat soumettra un rapport destiné à mettre le Conseil exécutif au courant des efforts déployés pour atteindre l'objectif d'un budget programme pleinement financé et des prévisions en vue d'un deuxième dialogue sur le financement.

6. Questions techniques et sanitaires

6.1 La santé du nouveau-né : projet de cadre de redevabilité

Par la résolution WHA67.10, l'Assemblée de la Santé a approuvé le Plan d'action pour la santé du nouveau-né et prié notamment le Directeur général de suivre les progrès accomplis et de faire rapport à l'Assemblée de la Santé, périodiquement jusqu'en 2030, sur les avancées dans la réalisation des buts et des cibles à l'échelle mondiale, à l'aide du cadre de suivi proposé, afin d'orienter les débats et les mesures à prendre à l'avenir. Le Secrétariat soumettra un rapport au Conseil exécutif pour informer les membres des mesures prévues pour suivre les progrès accomplis.

6.2 Mycétome[1]

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat présentera un rapport au Conseil exécutif sur cette maladie qui est un problème de santé courant chez les jeunes adultes, en particulier les hommes âgés de 20 à 40 ans, essentiellement dans les pays en développement, et pour laquelle l'éducation sanitaire fait largement défaut et les soins médicaux comme la lutte et la prévention dans les zones d'endémie sont rares. Il est demandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport.

7. Lignes directrices de l'OMS : élaboration et gouvernance

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat soumettra un rapport au Conseil exécutif pour permettre aux membres d'examiner le processus d'élaboration, d'actualisation et d'approbation des directives de l'OMS.

8. Questions administratives et financières

8.1 Allocation stratégique des volants budgétaires

Dans la décision EB136(5), le Conseil exécutif a prié le groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires de continuer à développer le segment opérationnel 1 (Coopération technique au niveau des pays) en tenant compte des questions soulevées à la cent trente-sixième session du Conseil exécutif concernant la méthodologie proposée, le choix d'indicateurs appropriés et la disponibilité des données, et des observations écrites soumises par les États Membres au Secrétariat jusqu'au 28 février 2015, et de faire rapport au Conseil exécutif à sa cent trente-septième session en mai 2015.

8.2 Évaluation : rapport annuel

Conformément à la décision EB131(1) et à la politique d'évaluation approuvée par celle-ci, un rapport d'évaluation est présenté chaque année au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le rapport décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation, les enseignements tirés des évaluations et le plan de travail concernant l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2014-2015. Le Conseil est prié de prendre note du rapport.

8.3 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

9. Questions relatives au personnel

9.1 Déclaration du représentant des Associations du personnel de l'OMS

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

[1] Point ajouté à l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif à sa cent trente-septième session par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé lors de la première séance plénière.

9.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

10. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Conformément à l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport relatif aux réunions de comités d'experts et de groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations contenues dans leurs rapports, ainsi que ses observations quant à leur importance pour les politiques de santé publique et leurs incidences sur les programmes de l'Organisation.

11. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé et projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif

Ce point est régulièrement inscrit à l'ordre du jour.

12. Clôture de la session

Note :

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Directeur général a envoyé le projet d'ordre du jour provisoire aux États Membres pour observations le 18 février 2015. Aucune proposition d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour n'a été reçue des États Membres avant la date limite du 18 mars 2015.

= = =